

COMMUNE DE CRESPIAN**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2019**

L'an Deux mil dix-neuf et le sept juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Nathalie CUOZZO, 1^{ère} adjointe.

Présents : Guillaume HUGUES, Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Hervé SAUVAIRE, Didier MELLAREDE, Alain JUNG et Stéphanie BUA.

Absents excusés : Magali GUEIDAN ayant donné procuration à Alain JUNG
Frédéric WISNIEWSKI ayant donné procuration à Nathalie CUOZZO
Rudolph BERETTA

Date de la convocation : 3 juin 2019

DECISION PLU

Conseillers en exercice	: 10	Pour	: 7
Présents	: 7	Contre	: 0
Votants	: 9	Abstention	: 2

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire expose au Conseil les fragilités constatées du PLU, au lendemain de la clôture de l'enquête publique et compte tenu des conclusions du Commissaire Enquêteur ainsi que des réactions de plusieurs administrés.

Elle souligne la nécessité de

- prendre en compte les remarques des PPA
- satisfaire à certaines des conclusions du Commissaire Enquêteur
- apporter une réponse satisfaisante aux revendications légitimes de certains administrés

A cette fin, Madame la 1^{ère} adjointe propose

- de modifier le PADD ainsi que les diverses pièces écrites et graphiques en conséquence,
- de présenter aux PPA l'ensemble des propositions de modification,
- de proposer à la population, lors d'une réunion publique, les modifications prenant en compte les avis des PPA et des conclusions du commissaire enquêteur
- de modifier en conséquence le zonage d'assainissement
- de reprendre la procédure de l'élaboration du PLU

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1er adjoint,
P. le maire empêché
Nathalie CUOZZO

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture, et
publication ou notification le... **13 JUIN 2019**

